

# C.C.T.P.

## Lot N° 01 : GROS ŒUVRE – MAÇONNERIE - COUVERTURE

### I. PRÉAMBULE

#### I.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES:

Le décret du 26 janvier 1984 (modifié le 13 février 1991) rend obligatoire l'application des normes françaises homologuées dans les marchés passés par l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sauf cas particuliers énumérés dans le décret.

Compte tenu d'imbrications particulières entre certains lots séparés du présent projet, l'entreprise du présent lot devra prendre connaissance des CCTP descriptifs des autres lots et ne pourra se prévaloir de l'ignorance des limites de sujétions incombant à chacun.

#### I.2. VISITE DU SITE :

L'entreprise est réputée avoir une parfaite connaissance du site, elle a par ailleurs obligation de le visiter avant de rendre son offre en prenant contact avec la Communauté de Communes Cœur de Puisaye, M. Tuna au 03/86/44/23/50 mail: t.tuna@cc-coeurdepuisaye.fr. Un certificat de visite lui sera fourni (certificat joint au dossier de consultation) et il devra être joint dans l'offre de l'entreprise. Se faisant, aucun supplément ne saurait être autorisé pour méconnaissance du site et de l'environnement.

#### I.3. RESPECT DE LA PRESCRIPTION:

Les produits, équipements et matériaux prescrits dans le cadre du présent CCTP ont été spécifiquement définis par le concepteur et/ou le maître d'ouvrage tant pour leurs caractéristiques techniques que fonctionnelles et/ou esthétiques. Lorsqu'il sera fait allusion à un produit précis, ce sera uniquement dans le but de faciliter la compréhension de la demande du concepteur ou du Maître d'ouvrage. Par conséquent les mentions, "ou similaire" ou "ou équivalent", ont précisément pour but de respecter la libre concurrence.

Cependant, l'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que la réponse à l'offre de base doit strictement correspondre à la description des caractéristiques techniques, fonctionnelles et/ou esthétiques du produit demandé, toutes propositions différentes devra apparaître en variantes motivées et rédigées conformément aux termes du paragraphe 1.6.

#### I.4. RESPECT DES TEINTES ET COLORIS:

Certains produits, équipements et matériaux ont été prescrits dans un coloris bien précis dans le cadre du présent CCTP. Ces teintes préalablement définies ont été spécifiquement choisies par le concepteur et/ou le maître d'ouvrage pour l'harmonie de leur association et l'esthétique souhaitée du projet. Se faisant, l'entreprise a obligation de se conformer strictement aux teintes prescrites.

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre de marques ou de produits similaires ou équivalents à la prescription initiale (telle que définie aux paragraphes 1.3 et 1.6), l'entreprise s'engage, au besoin avec le concours du fabricant, à restituer scrupuleusement la teinte demandée, même dans l'hypothèse où cette teinte ne figurerait pas à l'identique dans la palette standard de son fournisseur.

Lorsque le choix du modèle ou du coloris n'est pas préalablement mentionné au présent CCTP, la décision sera prise au cours du chantier par le maître d'œuvre et/ou le maître de l'ouvrage sur présentation par l'entreprise d'échantillons représentatifs.

### **I.5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE:**

L'entreprise est tenue de signaler toute erreur ou anomalie qui pourrait lui apparaître, tant dans les pièces écrites que sur les plans proposés.

L'entreprise est libre d'établir et de détailler son offre de prix sous une forme autre que la trame du bordereau quantitatif fourni, notamment lors de l'emploi de progiciels spécifiques à l'entreprise. Cependant, l'offre de l'entreprise devra être reportée intégralement poste pour poste selon la trame du bordereau quantitatif fourni en vue de l'analyse comparative des offres. En cas de non-respect de la présentation, la proposition ne sera pas prise en considération.

### **I.6. PRÉSENTATION DES VARIANTES:**

Les variantes proposées par l'entreprise, notamment dans le cadre de substitutions de produits ou de marques telles que définie au paragraphe 1.3, devront être proposées sur note annexée à l'offre de base, avec tous les éléments permettant d'analyser et de connaître avec certitude la valeur de ces variantes, tant d'un point de vue technique que fonctionnel ou esthétique.

L'entreprise veillera donc à qualifier ses variantes en tant que plus-value ou moins-value par rapport à l'offre de base, et s'attachera à fournir toutes les pièces justificatives permettant au concepteur et au maître de l'ouvrage de juger de la pertinence des variantes proposées (mention des marques et modèles proposés, fourniture des fiches techniques descriptives, échantillons, ...).

L'absence de pièces justificatives motivant les variantes proposées entraînera la nullité de celles-ci.

## **2. GÉNÉRALITÉS**

### **2.1. DOCUMENTS TECHNIQUES DE RÉFÉRENCE**

- Les Documents techniques unifiés édités par le CSTB (D.T.U.)
- DTU 11.1: sondage des sols de fondation
- DTU 12: terrassements pour le bâtiment
- DTU 13.11: fondations superficielles
- DTU 13.2: fondations profondes
- DTU 13.3: dallage
- DTU 14.1: travaux de cuvelage
- DTU 20.1: parois et murs en maçonnerie de petits éléments
- DTU 21: exécution des travaux en béton
- DTU 23.1: murs en béton banché
- D.T.U. 31.1: charpentes et escaliers en bois
- D.T.U. 31.2: construction de maisons et bâtiments à ossature bois
- D.T.U. 31.3: charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques
- D.T.U. 40.21: couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement
- D.T.U. 40.24: couverture en tuiles en béton à emboîtement ou à glissement
- D.T.U. 40.241: couverture en tuiles planes en béton à glissement ou à emboîtement
- D.T.U. 40.25: couverture en tuiles plates en béton
- D.T.U. 40.41: couverture par éléments métalliques en feuilles et longues feuilles en zinc
- D.T.U. 40.5: travaux d'évacuation des eaux pluviales, Cahier des Clauses Techniques
- D.T.U. 26.2: chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- D.T.U. 52.1: revêtements de sol scellés, Cahier des clauses techniques, Cahier des clauses spéciales
- D.T.U. 55: revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement
- Etc.
- Les Normes AFNOR homologuées ou enregistrées.
- Recommandations professionnelles de l'Union Nationale de la Maçonnerie (U.N.M.).
- Règles Professionnelles provisoires de l'U.N.M. -Dallage et béton sur terre-plein.
- Règles Th.
- Règles N.V. 65 et annexes.
- Avis techniques favorables délivrés par le C.S.T.B.
- Etc.

## **2.2. DOCUMENTS ET RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- Décret du 8 Janvier 1965
- Convention nationale d'objectif signée le 21 Décembre 1988 par la FNB et le 21 janvier 1989 par la FNTP.
- Circulaire n° 91-9 du 8 avril 1991
- Circulaire du 2 mai 1991
- Recommandations du comité technique national du BTP
- Loi n° 93-1418 du 31 Décembre 1993 et ses décrets d'application publiés au jour de signature du marché

## **2.3. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

- Les travaux comprennent sans restriction d'aucune sorte, tous ceux qui sont décrits dans le Cahier des Clauses Spéciales des D.T.U. et mémentos concernés. Ils comprennent de même tous nettoyages, et l'enlèvement des gravats chutes et emballages de toutes sortes immédiatement après travaux.

## **2.4. CHARGES DE L'ENTREPRENEUR**

- L'entrepreneur aura à sa charge toutes les démarches nécessaires auprès des services publics compétents, en vue de l'obtention de toutes autorisations de voirie, branchements provisoires de toute nature, protection éventuelle des réseaux aériens ou souterrains à proximité du bâtiment, lieux de décharge, établissement de tous dossiers d'assainissement privé ou public. Les prix unitaires sont réputés tenir compte des frais et divers droits pouvant être réclamés par les services municipaux ou Cies Concessionnaires.

## **2.5. IMPLANTATION TRACES NIVELLEMENT**

- L'entrepreneur aura à sa charge sur la plate-forme livrée par l'entreprise de VRD, après vérification des niveaux et planimétrie de celle-ci, les nivellements et implantations du bâtiment qui seront soumis à l'accord du maître de l'Ouvrage.
- Les implantations seront matérialisées par des piquets ou chaises, et l'entrepreneur devra la conservation ou la reconstitution de celles-ci en cas de besoin.

## **2.6. TRAÇAGE ET ENTRETIEN DU NIVEAU**

- L'entrepreneur de gros œuvre aura la charge du traçage et la responsabilité du trait de niveau pendant la durée du chantier. Ce niveau sera matérialisé par un trait de cordeau placé sur les murs bruts à 1, 00 Ml du niveau FINI du sol du local considéré.

## **2.7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES PENDANT LES TRAVAUX**

- À aucun moment, les accès et dégagements du chantier ne seront encombrés.
- L'entrepreneur devra s'assurer de l'existence, et, dans l'affirmative, prendre toutes précautions utiles à proximité de tous réseaux souterrains ou aériens (eaux, égouts, téléphone, gaz, électricité, etc...)

## **2.8. PARTICULARITÉS RENCONTRÉES DANS LES FOUILLES**

- Aucune canalisation, de quelque nature que ce soit, rencontrée dans les fouilles, ne devra être démolie, ni modifiée ni déplacée sans qu'une enquête préalable ait déterminé son appartenance publique ou privée, et conclu à son non-fonctionnement.
- Dans le cas inverse, le titulaire du présent lot devra assurer le fonctionnement de ces réseaux pendant la durée des travaux, et remettra au Maître de l'Ouvrage les attachements contradictoires qu'il aura relevé.

## **2.9. ÉTUDES TECHNIQUES**

- Toutes les études techniques et détails d'exécution, (plans, calculs, etc.) seront réalisés soit par le bureau d'études de l'entreprise, soit par un bureau qualifié de son choix, sous sa pleine et entière responsabilité.
- Ces documents seront fournis au Maître d'Œuvre et à tout intervenant d'autres corps d'états concernés dans un délai suffisant pour qu'il en soit tenu compte avant exécution des ouvrages. La production tardive de ces documents entraînera la prise en charge par le responsable de tous travaux modificatifs ou supplémentaires occasionnés par ce retard.

## **2.10. COMPOSITION DES BÉTONS**

- Les mortiers et bétons élaborés par l'entreprise ou par tout fournisseur de son choix répondront suivant leur destination aux Normes AFNOR NF P18. Des prélèvements pourront être pratiqués au gré du Maître de l'Ouvrage et à sa charge, pour des contrôles au moyen d'épreuves normalisées.

## **2.11. SURFAÇAGE DES DALLES**

- Chape incorporée : finition constituée par apport d'un mortier de granulométrie fine, avant que le béton ait commencé son durcissement, taloché manuellement ou mécaniquement, avec éventuellement (la précision étant apportée au niveau du descriptif) une finition à la boucharde.

- Béton surfacé soigné : suivant les prescriptions des règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose des revêtements de sols minces, incluant un dressage à la règle suivi d'un talochage manuel ou mécanique finition fine et régulière. Il sera fait référence aux tolérances d'exécution du DTU 52-1 "revêtements de sols collés" à savoir : sous la règle de 2m, aucune flèche supérieure à 5mm et sous le grèlet de 0,20m, aucune flèche supérieure à 1mm.

## **2.12. RÉCEPTION DES SUPPORTS**

- Dès l'achèvement de ses prestations, l'entreprise de GROS OEUVRE demandera aux entrepreneurs des lots MENUISERIES, CLOISONS, CONTRE-CLOISONS, PLÂTRERIE ET REVÊTEMENT DE SOLS MINCES de prononcer la réception des états de surface des sols des murs et des plafonds. Au cas où les états de surface ne correspondraient pas aux spécifications demandées les enduits nécessaires à une remise en conformité après les travaux seraient à la charge du GROS OEUVRE. Pour ce faire, il est précisé que la quantité d'enduit de ragréage, prévue par le lot SOLS MINCES pour la pose des revêtements de sols minces, est de 1 kg/m<sup>2</sup>, la quantité d'enduit de ragréage au-delà de 1 kg/ m<sup>2</sup> est donc à la charge du lot GROS OEUVRE.

## **2.13. RESPONSABILITÉ VIS A VIS DES TIERS**

- L'entreprise est rendue responsable des dommages causés au bien des tiers visibles ou dissimulés : immeubles, arbres, chaussées, lignes électriques, téléphone, canalisation. Dans ce sens, l'entreprise est tenue de prendre toutes précautions nécessaires à leur protection.

# **3. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À L'OPÉRATION**

## **3.1. INSTALLATIONS COLLECTIVES**

- Les entreprises désignées ci-après sont chargées de la réalisation et du maintien des installations de chantier minimales prescrites par le coordonnateur S.P.S désigné par le maître d'ouvrage. Ces installations seront laissées à disposition de l'ensemble des intervenants suivant détail ci-après:

- Clôture de chantier/barrière de chantier : voir PGC.
- Branchement sur EU et EP : Sans objet
- Local réunion/réfectoire/vestiaire/sanitaire (compris raccordement électrique sur branchement électrique de chantier): voir PGC.
- Branchement eau potable provisoire : GROS ŒUVRE Jusqu'à la fin du chantier (robinet à installer sur réseau existant).
- Branchement électrique de chantier : utilisation de l'installation existante existant.
- Armoire électrique de chantier : GROS ŒUVRE Jusqu'à la fin du chantier (tableau à installer depuis le TGBT existant).

### **REMARQUE IMPORTANTE**

*Les échafaudages et les équipements de protection individuelle sont à la charge de chaque utilisateur qui en est responsable tant du point de vue de leur installation, de leur maintien en état de conformité, que de leur utilisation et de leur repliement. Dans le cas où un autre corps d'état serait amené (gratuitement ou à titre onéreux) à les utiliser, le transfert de responsabilité s'effectuera suivant les directives du coordonnateur S.P.S. à défaut, l'installateur des équipements en sera tenu pour responsable exclusif.*

### 3.2. ADAPTABILITÉ aux HANDICAPÉS :

- L'entreprise veillera à respecter les principes d'adaptabilité aux personnes à mobilité réduite, tels que défini sur les plans de l'architecte, tout particulièrement au niveau des cotes de voirie et planchers finis mais aussi au niveau de l'implantation des appareillages et de leurs raccordements (alimentations, évacuations, ...).

## 4. DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 4.1. DÉMOLITIONS - DÉPOSE :

- Démolition de dallage compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** dallage existant sous préau.

- Dépose soignée de tous les portes-manteaux, tableaux d'affichages ou panneaux en contre plaqués fixés sur murs ou cloisons. Les portes-manteaux seront reposés par le lot menuiserie.

**Localisation :** entrée, bureau, degt 1, bureau accueil, salle 3/réfectoire, salle 4, réchauffage, annexe Rech et Degt 3.

- Dépose de plinthes en bois ou en grès cérame compris reprises de plâtre, évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** entrée, bureau, degt 1, bureau accueil, réchauffage, annexe Rech.

- Dépose de porte vitrée compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** porte en fond du bureau (mitoyenne au cinéma).

- Dépose des faux-plafonds (600/600 ou autre: seul doit rester le plâtre en plafond), des cloisons et des coffres verticaux et horizontaux compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** entrée, bureau, degt 1 et bureau accueil.

- Dépose des faux-plafonds (600/600 ou autre: seul doit rester le plâtre en plafond) compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** salle 1, salle 2, degt 2, salle 3 réfectoire, salle 4 et Rangt.

- Démolitions de seuils de portes extérieures compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** entrée, salle 1, salle 2, sanitaires et réchauffage.

- Élargissement d'ouverture compris dépose de portes existantes, découpe soignée des tableaux, dégrossi chaux/ciment, finition des tableaux au plâtre, reprises de plâtre diverses, évacuation et traitement en décharge réglementaire. L'entreprise de menuiseries donnera la cote nécessaire pour la mise en œuvre d'une porte de 0,93/2,04.

**Localisation :** entre degt 1 et salle 1, entre sanitaires et degt 2, entre degt 2 et réchauffage, entre salle 4/rangt.

- Création d'ouverture comprenant dépose de l'allège, dégrossi chaux/ciment, finition des tableaux au plâtre, reprises de plâtre diverses, évacuation et traitement en décharge réglementaire.

**Localisation :** entre degt 2 et réchauffage.

- Exécution d'enduit, sur support béton cellulaire, non traditionnel monocouche sur support Rt1, finition talochée lissée.

**Localisation :** enduit sur la cloison en béton cellulaire en fond de bureau et mitoyenne au cinéma.

- Exécution d'enduit, sur support béton cellulaire, non traditionnel monocouche sur support Rt1, finition talochée lissée.

**Localisation :** enduit sur la cloison en béton cellulaire en fond de bureau et mitoyenne au cinéma.

- Bouchage d'ouverture en béton cellulaire d'épaisseur 15cm, compris dépose de la porte, façon de harpage dans l'existant, exécution d'enduit, sur les deux faces, non traditionnel monocouche sur support Rt1, finition talochée lissée. Le bouchage d'ouverture, avec l'enduit, devra affleurer le mur existant côté annexe Rech.

**Localisation :** ouverture entre annexe rech et rangt.

- Bouchage d'ouverture en béton cellulaire d'épaisseur 15cm, compris dépose des fenêtres, démolition soignée du reingot ciment, façon de harpage dans l'existant, exécution d'enduit, sur la face extérieure, non traditionnel monocouche sur support Rt1, finition talochée lissée. Le bouchage d'ouverture, avec l'enduit, devra désaffleurer de +/- 1cm le nu de la façade actuelle. Référence teinte de l'enduit extérieur, "PRB 11 Plaine de Luçon".

**Localisation :** deux ouvertures dans le cinéma, deux ouvertures dans le bureau et l'entrée, deux ouvertures dans le réchauffage, deux ouvertures dans l'annexe Rech, une ouverture dans Rangt.

- Exécution d'un mur en béton cellulaire d'épaisseur 15cm, compris façon de harpage dans l'existant, découpe de maçonnerie existante, toutes sujétions d'étanchéité avec l'existant par bande plomb, noquet zinc, porte solin et solin zinc, exécution d'enduit, sur la face extérieure, non traditionnel monocouche sur support Rt1, finition talochée lissée. Référence teinte de l'enduit extérieur, "PRB 11 Plaine de Luçon".

**Localisation :** mur au faitage (en remplacement de la retombée en aluminium) de la couverture au-dessus d'entrée et bureau.

- Exécution d'un dallage béton et d'une rampe d'accès pour PMR comprenant:
  - Terrassements.
  - Évacuation et traitement des gravois en décharge réglementaire.
  - Remplissage pour forme sous-dallage en concassé calcaire compacté.
  - Exécution de bèches antigél.
  - Exécution d'un dallage en béton armé avec finition talochée/bouchardée (légère pente vers l'extérieur inférieure à 2%).
  - Enduit taloché fin sur les bèches antigél.
  - Tous ces travaux se feront suivant données techniques du BE de l'entreprise.
  - Exécution de bande de guidage PMR. Linéaire prévu: 21,00ml (rampe PMR, accès aux portes extérieures réchauffage, sanitaires, salle 1 et entrée).
  - Une bande podotactile sera exécutée sur 1,50m de long et 0,50m de large au démarrage et à l'arrivée de la rampe PMR
  - Le niveau du dallage sera, au maximum, à moins deux centimètres de toutes les portes extérieures donnant sur ce dallage.

**Localisation :** rampe PMR et dallage sous préau.

- Seuils de portes en béton avec chape lissée, nez arrondi au fer. Ces seuils devront respecter les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**Localisation :** portes extérieures de: entrée, salle, sanitaires et réchauffage.

- Exécution de plumets en périphérie des tableaux et linteaux des ouvertures extérieures, face intérieure, permettant de reprendre l'aplomb et la planimétrie et ceci afin de poser dans les règles de l'art les menuiseries neuves. Ces plumets seront exécutés au ciment et à l'aide de règles en bois pour reprendre un aplomb parfait.

**Localisation :** toutes les ouvertures extérieures concernées par les travaux.

#### 4.2. ÉVACUATIONS EU :

- Canalisations d'évacuation en PVC "assainissement" de diamètre 100, comprenant:
  - Sciage propre du dallage existant.
  - Tranchées manuelles.
  - Évacuation et traitement des gravois en décharge.
  - Percements du mur entre réchauffage/degt 2.
  - Piquage sur le réseau existant en caves.
  - Rebouchage des tranchée au mortier compris finition par chape lissée.

**Localisation :** évacuation du lave-mains et de l'évier dans réchauffage.

#### 4.3. COUVERTURE :

- Exécution d'une couverture en zinc naturel à joint debout, teinte "Azangar VM Zinc", comprenant:

- Dépose de la couverture existante, de la structure porteuse, des gouttières et des descentes compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.
- Exécution d'une charpente neuve en sapin traité comprenant:
  - Panne sablière fixée et posée sur mur.
  - Panne faitière scellée dans mur par tiges filetées ou corbeaux métalliques.
  - Arbalétriers fixés dans murs par scellements ou sabots métalliques (percements et rebouchages à la charge de l'entreprise du présent lot).
  - Pannes intermédiaires fixées sur les arbalétriers par sabots métalliques.
  - Chevrons.

- Voligeage jointif en sapin traité 18/200mm.
- Couverture zinc comprenant:
  - Zinc naturel à joint debout, épaisseur 0,65mm, entr'axe des bacs 580mm et développé de 650mm.
  - Bande d'égout.
  - Bande de rive à ourlet.
  - Étanchéité au faitage.
  - Chatière pour ventilation.
  - Raccordement sur couverture en verre conservée.
- Gouttières zinc compris raccords entre celles qui sont conservées et les neuves.
- Descentes zinc compris raccords entre celles qui sont conservées et les neuves.
- Dauphins fonte de 1,00m de haut comprises toutes sujétions de raccords sur les regards existants.

**Localisation :** bureau, entrée, réchauffage et annexe réch.

#### 4.4. CARRELAGES – FAÏENCES :

- Fourniture et pose de plinthes en grès, elles seront posées par double encollage suivant prescription du fabricant des supports concernés. L'entrepreneur s'assurera que les matériaux choisis présentent des qualités conformes à leur destination, toute acceptation d'un matériau impropre à son usage engageant la pleine responsabilité de l'entreprise. La liaison entre les plinthes et les carrelages sera effectuée par un joint souple à la pompe. Réalisation de socles hauteur de plinthe, au droit des alimentations et évacuations diverses. L'entreprise doit tenir compte que la pose se fera, à certains endroits, sur des murs anciens.

**Localisation:** au pourtour de réchauffage et annexe rech.

- Fourniture et pose de carreaux de faïences choisis par le Maître de l'Ouvrage dans un budget de 20 € H.T. le m2 prix public, compris profils PVC pour angles saillants ou arrêts droits. Les données techniques des produits sont les suivantes:

- Norme EN ISO 10545-2:
  - Tolérances dimensionnelles:  $\pm 0,3$ .
  - Épaisseur:  $\pm 10$ mm.
  - Rectilinéarité:  $\pm 0,3$ .
  - Orthogonalité:  $\pm 0,5$ .
  - Planarité:
    - Coubure centrale (%):  $-0,1/+0,2$ .
    - Coubure latérale (%):  $-0,1/+0,2$ .
    - Flèche en diagonale (%):  $-0,1/+0,25$ .
- Norme EN ISO 10545-3:
  - Absorption à l'eau : 15+-4.
- Norme EN ISO 10545-4 :
  - Module de rupture :
    - Épaisseur  $\leq 7,5$ mm  $\geq 16$ .
- Norme EN ISO 10545-4 :
  - Résistance à la flexion :
    - Épaisseur  $\leq 7,5$ mm  $\geq 600$ .
- Norme EN ISO 10545-9:
  - Résistance aux chocs thermiques : résistant.
- Norme EN ISO 10545-11:
  - Résistance aux tressailage : résistant.
- Norme EN ISO 10545-14:
  - Résistance aux tâches : résistant.
- Norme EN ISO 10545-13:
  - Résistance aux agents chimiques : classe GA.

- La pose s'effectuera par :

- Double encollage à la colle composé de résines acryliques en dispersion, de sables siliceux, d'adjuvants spécifiques, sa densité sera de 1,8. Les performances seront les suivantes : adhésif épais avec tenue à l'eau améliorée de classe D2 E CE, adhérence initiale:  $>$  ou  $=$  à 2MPa, adhérence après action de la chaleur:  $>$  ou  $=$  à 1MPa, adhérence après l'action de l'eau:  $>$  ou  $=$  0,5MPa, résistance aux températures de  $-20^{\circ}\text{C}$  à  $+80^{\circ}\text{C}$ .

- Les joints seront remplis d'un mortier pour joints (teinte à définir suivant choix des carrelages et nuancier du fabricant) composé de: ciment gris ou blanc, résine en poudre redispersable, sables siliceux, dérivés cellulosiques, hydrofuge. Ce mortier de jointoiement aura une densité durcie de 1,8, un module d'élasticité dynamique d'env 10 000 MPa, une résistance en compression d'environ

23Mpa, une déformabilité de 1,8mm, une absorption à l'eau < 0,5g après 30mn d'exposition. Il sera conforme aux CPT n° 3265,3266 et 3267, aux prescriptions techniques concernées, au DTU 52-1 et au certificat CSTB des mortiers-colles et adhésifs.

- Le calepinage de pose s'effectuera suivant les choix retenus par le Maître de l'Ouvrage. Le choix des matériaux se fera dans le budget de fourniture défini au bordereau. La pose comprendra toutes coupes soignées et raccords autour des huisseries, tuyaux de chutes et d'alimentations ou toute émergence existante non-démontable avant intervention.

- L'entreprise doit tenir compte que la pose se fera, à certains endroits, sur des murs anciens ce qui impliquera la dépose des revêtements existants (Peinture, toile de verre, etc) ainsi que tous travaux préparatoires pour une pose conforme aux règles de l'art et DTU

**Localisation** : forfait de 8,00m2 dans réchauffage

## **Option n° 1:**

### **4.5. COUVERTURE :**

- Exécution d'une couverture en zinc naturel à joint debout, teinte "Azangar VM Zinc",  
comprenant:

- Dépose de la couverture existante, de la structure porteuse, des gouttières et des descentes compris évacuation et traitement en décharge réglementaire.
- Exécution d'une charpente neuve en sapin traité comprenant:
  - Panne sablière fixée et posée sur murs.
  - Panne faitière scellée dans mur.
  - Pannes intermédiaires scellées dans murs (percements et rebouchages à la charge de l'entreprise du présent lot).
  - Chevrons.
  - Voligeage jointif en sapin traité 18/200mm.
- Couverture zinc comprenant:
  - Zinc naturel à joint debout, épaisseur 0,65mm, entr'axe des bacs 580mm et développé de 650mm.
  - Bande d'égout.
  - Faîtage double pente.
  - Châtière pour ventilation.
  - Étanchéités latérales contre-maçonnerie.
- Gouttières zinc compris raccords entre celles qui sont conservées et les neuves.
- Descentes zinc compris raccords entre celles qui sont conservées et les neuves.
- Dauphins fonte de 1,00m de haut comprises toutes sujétions de raccordement sur les regards existants.

**Localisation** : au-dessus des sanitaires.

## **Option n° 2:**

### **4.6. ÉVACUATIONS EU :**

- Canalisations d'évacuation en PVC "assainissement" de diamètre 100, comprenant:
  - Sciage propre du dallage existant.
  - Tranchées manuelles.
  - Évacuation et traitement des gravois en décharge.
  - Percements du mur entre réchauffage/degt 2.
  - Piquage sur le réseau existant en caves.
  - Rebouchage des tranchée au mortier compris finition par chape lissée.

**Localisation** : évacuation siphon de sol dans réchauffage.

### **4.7. CARRELAGES – FAÏENCES :**

- Fourniture et pose de carrelages en grès, classement U4P4E3C2, classement PC 35. Pose par collage sur support existant comprenant: sondage du support existant, dépose des carreaux existants non adhérents, remise à niveau du support après dépose, nettoyage et décapage du support conservé. Pose par double encollage à l'aide de produits conformes aux DTU et règles de l'art. La pose comprendra la pose de seuils de compensation entre le réchauffage et le degt 2.

**Localisation**: réchauffage et annexe rech.



- Fourniture et pose de plinthes en grès dites à gorges, elles seront posées par double encollage suivant prescription du fabricant des supports concernés. L'entrepreneur s'assurera que les matériaux choisis présentent des qualités conformes à leur destination, toute acceptation d'un matériau impropre à son usage engageant la pleine responsabilité de l'entreprise. La liaison entre les plinthes et les carrelages sera effectuée par un joint souple à la pompe. Réalisation de socles hauteur de plinthe, au droit des alimentations et évacuations diverses.

**Localisation:** au pourtour de réchauffage et annexe rech.

- Fourniture et pose de carreaux de faïences choisis par le Maître de l'Ouvrage dans un budget de 20 € H.T. le m2 prix public, compris profils PVC pour angles saillants ou arrêts droits. Les données techniques des produits sont les suivantes:

- Norme EN ISO 10545-2:
  - Tolérances dimensionnelles:  $\pm 0,3$ .
  - Épaisseur:  $\pm 10$ mm.
  - Rectilinéarité:  $\pm 0,3$ .
  - Orthogonalité:  $\pm 0,5$ .
  - Planarité:
    - Coubure centrale (%):  $-0,1/+0,2$ .
    - Coubure latérale (%):  $-0,1/+0,2$ .
    - Flèche en diagonale (%):  $-0,1/+0,25$ .
- Norme EN ISO 10545-3:
  - Absorption à l'eau :  $15\pm 4$ .
- Norme EN ISO 10545-4 :
  - Module de rupture :
    - Épaisseur  $\leq 7,5$ mm  $\geq 16$ .
- Norme EN ISO 10545-4 :
  - Résistance à la flexion :
    - Épaisseur  $\leq 7,5$ mm  $\geq 600$ .
- Norme EN ISO 10545-9:
  - Résistance aux chocs thermiques : résistant.
- Norme EN ISO 10545-11:
  - Résistance aux tressailage : résistant.
- Norme EN ISO 10545-14:
  - Résistance aux tâches : résistant.
- Norme EN ISO 10545-13:
  - Résistance aux agents chimiques : classe GA.
- La pose s'effectuera par :
  - Double encollage à la colle composé de résines acryliques en dispersion, de sables siliceux, d'adjuvants spécifiques, sa densité sera de 1,8. Les performances seront les suivantes : adhésif épais avec tenue à l'eau améliorée de classe D2 E CE, adhérence initiale:  $> \text{ou} =$  à 2MPa, adhérence après action de la chaleur:  $> \text{ou} =$  à 1MPa, adhérence après l'action de l'eau:  $> \text{ou} =$  0,5MPa, résistance aux températures de  $-20^{\circ}\text{C}$  à  $+80^{\circ}\text{C}$ .
    - Les joints seront remplis d'un mortier pour joints (teinte à définir suivant choix des carrelages et nuancier du fabricant) composé de: ciment gris ou blanc, résine en poudre redispersable, sables siliceux, dérivés celluloseux, hydrofuge. Ce mortier de jointoiement aura une densité durcie de 1,8, un module d'élasticité dynamique d'env 10 000 MPa, une résistance en compression d'environ 23Mpa, une déformabilité de 1,8mm, une absorption à l'eau  $< 0,5$ g après 30mn d'exposition. Il sera conforme aux CPT n° 3265,3266 et 3267, aux prescriptions techniques concernées, au DTU 52-1 et au certificat CSTB des mortiers-collés et adhésifs.
    - Le calepinage de pose s'effectuera suivant les choix retenus par le Maître de l'Ouvrage. Le choix des matériaux se fera dans le budget de fourniture défini au bordereau. La pose comprendra toutes coupes soignées et raccords autour des huisseries, tuyaux de chutes et d'alimentations ou toute émergence existante non-démontable avant intervention.
    - L'entreprise doit tenir compte que la pose se fera, à certains endroits, sur des murs anciens ce qui impliquera la dépose des revêtements existants (Peinture, toile de verre, etc) ainsi que tous travaux préparatoires pour une pose conforme aux règles de l'art et DTU

**Localisation :** 2,00m de haut sur toute la périphérie dans réchauffage

- Fourniture et pose de siphons de sol marque "Nicol" ou similaire, type "SC 756", dimensions 200/200, teinte grise, sortie verticale, cloche, comprises toutes sujétions de raccordement à l'attente laissée par le lot maçonnerie.

**Localisation:** réchauffage.

\*\*\*\*\*

# Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

## Communauté de Communes Cœur de Puisaye

Réhabilitation partielle du Centre de Loisirs

Rue Paul Defrance

89130 Toucy

### LOT n° 01 : GROS OEUVRE - MACONNERIE - COUVERTURE - CARRELAGES

DATE : 9/02/15

DESIGNATION DES OUVRAGES	UNITE	QTE	P.U. HT	MONTANT HT
--------------------------	-------	-----	---------	------------

#### **Gros Œuvre - Maçonnerie**

Panneau de chantier	Vaut	1		
Etude BA	Vaut	1		
Démolition du dallage existant sous préau	Vaut	1		
Dépose soignée de tous les porte-manteaux et divers tableaux d'affichages ou panneaux contre-plaqués en murs. Localisation : entrée, bureau, degt 1, bureau accueil, salle 3/réfectoire, salle 4, réchauffage, annexe Rech et Degt 3.	Vaut	1		
Dépose de toutes les plinthes comprises reprises de plâtre. Localisation : entrée, bureau, degt 1, bureau accueil, réchauffage, annexe Rech.	Vaut	1		
Dépose de porte. Localisation : en fond de bureau.	Vaut	1		
Dépose des faux-plafonds et des cloisons. Localisation : entrée, bureau, degt 1 et bureau accueil	Vaut	1		
Dépose des faux-plafonds. Localisation : salle 1, salle 2, degt 2, salle 3 réfectoire, salle 4 et Rangt	Vaut	1		
Démolition des cloisons. Localisation : salle 4	Vaut	1		
Démolition des seuils des portes extérieures. Localisation : entrée, salle 1, salle 2, sanitaires, réchauffage.	Vaut	1		
Élargissement de l'ouverture. Localisation : entre degt 1 et salle 1	Vaut	1		
Élargissement de l'ouverture. Localisation : entre sanitaires/degt 2	Vaut	1		
Élargissement de l'ouverture. Localisation entre degt 2/réchauffage	Vaut	1		
Élargissement de l'ouverture. Localisation : entre salle 4/Rangt	Vaut	1		
Création d'ouverture entre Degt 2/Réchauffage	Vaut	1		
Exécution d'un enduit sur béton cellulaire. Localisation : bureau	Vaut	1		
Bouchage d'ouverture en béton cellulaire de 15 compris harpages latéraux et enduit deux faces. Localisation : entre salle 4/annexe Rech.	Vaut	1		
Bouchage d'ouverture en béton cellulaire de 15 compris harpages latéraux et enduit deux faces. Localisation : annexe Rech/Rangt.	Vaut	1		

**NOTA : le quantitatif n'a pas valeur contractuelle , l'entreprise étant tenue de le vérifier avant acceptation.**

Bouchage d'ouvertures comprenant : démolition soignée du rejingot ciment, fourniture et pose de béton cellulaire de 0,15m d'épaisseur compris harpages latéraux, exécution d'un enduit face extérieure. Localisation : cinéma, bureau/entrée, réchauffage, annexe Rech, Rangt	U	9
Mur en béton cellulaire de 0,15m d'épaisseur compris enduit une face, tous travaux d'étanchéité par bavette plomb, bavette et noquet zinc. Localisation : mur d'encuvement au niveau faitage couverture bureau, entrée.	M2	2,10
Exécution d'un dallage béton et d'une rampe PMR, comprenant : mise à niveau du remblai (complément si nécessaire), compactage soigné, exécution d'une bache périphérique hors-gel, exécution d'un dallage armé (forme de pente vers l'extérieur), finition bouchardée ou balayée, bandes de guidage (prévu 21,50ml). Localisation : sous préau.	M2	40,93
Exécution de seuils en ciment coffré. Dimensions et profils suivant directives du lot 02. Localisation : entrée, salle 1, salle 2, sanitaires, réchauffage.	MI	3,24
Exécution de plumets	MI	141,69

### **Évacuations EU**

Exécution d'évacuations EU comprenant : découpe soignée du dallage, tranchées manuelles, percements de gros murs, PVC diam 100, piquage sur réseau existant en cave, rebouchages au ciment, essais Coprec. Localisation : évacuation de l'évier et du lave-mains dans réchauffage	Vaut	1
--	------	---

### **Couverture**

Dépose de couverture existante compris structure porteuse, gouttières et descentes. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et Rangt	M2	100,31
Charpente neuve comprenant : sablière, panne faîtière, panne intermédiaire, arbalétriers, chevrons et voligeage. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et rangt	M2	100,31
Couverture en zinc naturel à joint debout. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et rangt	M2	100,31
Gouttières zinc compris toutes sujétions de raccordement entre celles conservées et les neuves. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et rangt	MI	16,39
Descentes zinc compris toutes sujétions de raccordement entre celles conservées et les neuves. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et rangt	MI	23,20
Dauphins fonte compris toutes sujétions de raccordement sur les regards existants. Localisation : bureau, entrée, réchauffage, annexe Rech et rangt	U	4

### **Carrelages - Faïences**

Fourniture et pose de plinthes en grès. Localisation : réchauffage	M1	27,00
Fourniture et pose de faïences (forfait de 8,00m2). Localisation : réchauffage	M2	8,00

---

**TOTAL H.T.**

**T.V.A. 20,00%**

---

**TOTAL T.T.C.**

### **Option n° 1**

#### **Couverture**

Dépose de couverture existante compris charpente, gouttières et descentes. Localisation : au-dessus des sanitaires	M2	34,08
Charpente neuve comprenant : sablière, panne faîtière, pannes intermédiaire, chevrons et voligeage. Localisation : au-dessus des sanitaires	M2	34,08
Couverture en zinc naturel à joint debout. Localisation : au-dessus des sanitaires	M2	34,08
Gouttières zinc . Localisation : au-dessus des sanitaires	M1	10,00
Descentes zinc compris toutes sujétions de raccordement avec celles conservées. Localisation : au- dessus des sanitaires	Vaut	I

---

**TOTAL H.T.**

**T.V.A. 20,00%**

---

**TOTAL T.T.C.**

### **Option n° 2**

#### **Évacuations EU - Carrelages - Faïences**

Exécution d'évacuations EU comprenant : découpe soignée du dallage, tranchées manuelles, percements de gros murs, PVC diam 100, piquage sur réseau existant en cave, rebouchages au ciment, essais Coprec. Localisation : évacuation du siphon de sol dans réchauffage	Vaut	I
---	------	---

Fourniture et pose de carrelages grés cérame classement PC 35, compris seuils compensatoires. Localisation : Réchauffage et annexe rech	M2	24,39
Fourniture et pose de plinthes à gorge. Localisation : réchauffage, annexe Rech	MI	27,00
Fourniture et pose de faïences (2,00m de haut en périphérie). Localisation : réchauffage	M2	30,55
Siphon de sol dans réchauffage	U	I

---

**TOTAL H.T.**

**T.V.A. 20,00%**

---

**TOTAL T.T.C.**